



«Il n'y a pas eu d'augmentation prononcée dans le crime, mais la proportion des prisonniers a augmenté au même rythme que celui de la population, nonobstant l'opinion de l'inspecteur des pénitenciers... On n'a jamais condamné une femme dans la province du Manitoba pour un crime méritant le pénitencier.» (1891)

«L'acte 36 Vic, c. 35 (1873) autorise l'organisation d'un corps de police à cheval pour le maintien de la paix et de l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest... La somme d'ouvrage que fait ce corps

ne peut être imaginé par quelqu'un qui ne connaît pas l'énorme étendue de territoire qu'ils doivent garder. Ils font constamment la patrouille le long de la frontière d'Emerson aux Montagnes Rocheuses, distance de 800 milles, empêchent le pillage, la contrebande - principalement des liqueurs enivrantes, et rendent par là de grands services - et protègent les colons paisibles le long de la frontière.» (1889)



AUJOURD'HUI

De 1980 à 1985, le nombre des infractions au Code criminel a augmenté de 1.2%. Selon les données de 1985, environ sept fois plus de crimes contre les biens que de crimes de violence ont été commis.

Au 31 décembre 1985, l'effectif total de la Gendarmerie royale du Canada se chiffrait à 19,629 employés. Ce nombre comprend les membres réguliers, les agents spéciaux, les membres civils et les fonctionnaires.

La Sûreté provinciale de l'Ontario, force policière de la Couronne, est la troisième en importance en Amérique du Nord, ayant un effectif de 4,345 policiers et employés en civil ou en uniforme (1985).

Les dépenses gouvernementales en matière de services correctionnels pour adultes pendant l'exercice fiscal 1985-86 se sont élevées à environ \$1.38 milliard, dont \$744 millions au niveau fédéral et \$636 millions au niveau provincial.